



C/35/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 27 septembre 2001

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente-cinquième session ordinaire
Genève, 25 octobre 2001

RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR 2000

(trente-deuxième année)

I. COMPOSITION DE L'UNION

Nombre de membres

1. Au 31 décembre 2000, l'Union comptait 46 membres. Les États suivants ont adhéré à l'Union en 2000 :

a) Le 26 mai 2000, le Kirghizistan a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la convention, qui est entré en vigueur à l'égard du Kirghizistan le 26 juin 2000.

b) Le 24 août 2000, l'Estonie a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la convention, qui est entré en vigueur à l'égard de l'Estonie le 24 septembre 2000.

2. Les 46 États membres sont les suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay. L'état détaillé des adhésions à l'Union au 31 décembre 2000 figure en annexe.

Situation par rapport aux différents Actes de la convention

3. Au 31 décembre 1999, la situation se présentait comme suit :

- a) deux États étaient liés par l'Acte de 1961 modifié par l'Acte de 1972;
- b) l'Acte de 1978 était l'acte le plus récent liant 30 États;
- c) l'Acte de 1991 était l'acte le plus récent liant 12 États.

4. Outre les adhésions de l'Estonie et du Kirghizistan, dont il est fait état ci-dessus, l'Australie, qui a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991, est liée par cet acte depuis le 20 janvier 2000.

5. Au 31 décembre 2000, la situation des États membres par rapport aux différents actes de la convention se présentait donc comme suit :

a) deux États étaient liés par l'Acte de 1961, modifié par l'Acte de 1972 : Belgique et Espagne;

b) l'Acte de 1978 était l'acte le plus récent liant 29 États : Afrique du Sud, Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Kenya, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay.

c) l'Acte de 1991 était l'acte le plus récent liant 15 États : Allemagne, Australie, Bulgarie, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Israël, Japon, Kirghizistan, Pays-Bas, République de Moldova, Royaume-Uni, Slovénie, Suède.

6. L'article 30.2) de l'Acte de 1991 prévoit ce qui suit :

“2) [*Conformité de la législation*] Il est entendu qu'au moment du dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de la présente Convention.”

7. En 2000, à la connaissance du Bureau de l'Union, l'Espagne a adopté une loi pour adapter son système de protection à l'Acte de 1991. Cette loi est entrée en vigueur le 10 avril 2000. Le Gouvernement de l'Australie a établi un projet de loi visant à mettre en œuvre l'Acte de 1991 de la convention. La Belgique a également commencé à adapter sa législation à l'Acte de 1991 de la convention. En conséquence, le nombre d'États membres dotés de lois conformes à tous égards à l'Acte de 1991 s'établissait à 22. La plupart des autres États membres ont adopté des modifications allant dans le sens de cet acte ou établi des projets de loi.

8. Le tableau figurant à l'annexe du présent rapport résume la situation des divers États au 31 décembre 2000, au regard des différents actes de la convention.

Futurs membres

9. Aux termes de l'article 34.3) de l'Acte de 1991,

“3) [*Avis du Conseil*] Tout État qui n'est pas membre de l'Union ou toute organisation intergouvernementale demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions de la présente Convention. [...]”

10. Au cours de la période considérée, l'avis du Conseil a été demandé par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), par lettre datée du 20 décembre 1999 (reçue le 18 janvier 2000), et par les cinq États suivants :

- a) Kazakhstan, par note verbale datée du 22 février 2000;
- b) Honduras, par lettre datée du 1^{er} mars 2000;
- c) Azerbaïdjan, par lettre datée du 15 août 2000;
- d) ex-République yougoslave de Macédoine, par lettre datée du 4 septembre 2000;
- e) Tunisie, par lettre datée du 9 septembre 2000 et par note datée du 12 octobre 2000.

11. À sa dix-septième session extraordinaire, tenue le 7 avril 2000, le Conseil a examiné la conformité de l'Accord de Bangui instituant l'OAPI avec la Convention UPOV. Il a décidé que l'Accord de Bangui était conforme à la convention et que, une fois l'Accord de Bangui entré en vigueur, les États membres de l'OAPI et l'OAPI elle-même pourraient déposer des instruments d'adhésion à la convention.

12. Le Conseil a également examiné, à sa dix-septième session extraordinaire, les textes législatifs de deux États et a décidé :

a) d'informer le Gouvernement du Kazakhstan que sa législation, après adoption du règlement approprié, jettera les bases d'un système de protection conforme à la convention et qu'il pourra dès lors déposer un instrument d'adhésion à la convention.

b) de rendre une décision positive en ce qui concerne la conformité de la législation du Honduras avec les dispositions de la convention, sous réserve de modifications spécifiques et d'informer le Honduras que, après adoption du projet de loi auquel auront été incorporées lesdites modifications, mais sans autres modifications de fond et une fois établi le règlement d'application, il pourra déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la convention.

13. À sa trente-quatrième session ordinaire, tenue le 26 octobre 2000, le Conseil a examiné les textes législatifs de trois États et a pris les décisions indiquées ci-après (le cas échéant, après avoir demandé au Bureau international d'offrir son concours aux gouvernements de ces États pour apporter des modifications à ces textes ou en établir une version finale) :

a) Il a décidé d'informer le Gouvernement de l'Azerbaïdjan que sa législation comprend, pour l'essentiel, les dispositions de fond de la convention et que l'Azerbaïdjan

pourra déposer un instrument d'adhésion à la convention, et de l'inviter à remédier, le plus tôt possible, à certaines différences et insuffisances.

b) Il a décidé d'informer le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine que sa législation ne comprend pas certaines dispositions importantes de la convention et que l'ex-République yougoslave de Macédoine pourra, après adoption des modifications nécessaires et du règlement d'application correspondant, déposer un instrument d'adhésion à la convention.

c) Il a décidé d'informer le Gouvernement de la Tunisie que sa législation comprend, pour l'essentiel, les dispositions de fond de la convention et qu'il peut déposer un instrument d'adhésion à la convention, et de l'inviter à compléter sa législation pour éviter d'avoir recours à la Constitution.

14. Au 31 décembre 2000, la Communauté européenne et l'OAPI, ainsi que les 21 États ci-après, avaient entamé la procédure d'adhésion à l'UPOV : Azerbaïdjan, Bélarus, Costa Rica, Croatie, Égypte, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Honduras, Inde, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Maroc, Nicaragua, République de Corée, Roumanie, Tadjikistan, Tunisie, Venezuela et Zimbabwe.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

15. Le Conseil a tenu sa dix-septième session extraordinaire le 7 avril 2000, sous la présidence de M. Ryusuke Yoshimura (Japon), en vue de nommer un nouveau secrétaire général adjoint et d'examiner les demandes d'avis formulées, conformément à l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, par l'OAPI, le Honduras et le Kazakhstan.

16. Des médailles d'or ont été remises à M. Ricardo López de Haro y Wood, de l'Espagne et à M. Bill Whitmore, de la Nouvelle-Zélande, anciens présidents du Conseil de l'UPOV, en reconnaissance de leur contribution remarquable à l'Union.

17. Le Conseil a tenu sa trente-quatrième session ordinaire le 26 octobre 2000, également sous la présidence de M. Ryusuke Yoshimura. Des observateurs de 17 États non membres¹ et de huit organisations internationales² ont assisté à la session.

¹ Algérie, Azerbaïdjan, Bélarus, Burundi, Côte d'Ivoire, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Inde, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Oman, Ouganda, République de Corée, Roumanie, Thaïlande, Tunisie.

² Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Communauté européenne (CE), Association internationale d'essais des semences (ISTA), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Fédération internationale du commerce des semences (FIS) Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation mondiale du commerce (OMC), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE),.

18. Lors de cette session, le Conseil a pris les principales décisions suivantes :

a) il s'est prononcé sur la conformité de la législation de l'Azerbaïdjan, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Tunisie avec l'Acte de 1991;

b) il a approuvé le rapport du secrétaire général sur les activités de l'Union en 1999 et a pris note du rapport sur les activités menées pendant les neuf premiers mois de 2000;

c) il a pris note du rapport des vérificateurs sur les comptes de l'exercice biennal 1998-1999;

d) il s'est prononcé sur l'indemnité de représentation du secrétaire général adjoint;

e) il a pris note des rapports sur l'état d'avancement des travaux de ses différents organes subsidiaires et a établi ou approuvé leurs plans de travail pour l'année à venir;

f) il a élu pour un mandat de trois ans qui expirera à la fin de la trente-septième session ordinaire du Conseil, en 2003,

i) M. Karl Olov Öster (Suède) président du Conseil, et

ii) Mme Adelaida Harries (Argentine) vice-présidente du Conseil;

g) il a rendu hommage au secrétaire général adjoint sortant, M. Barry Greengrass, qui a pris sa retraite le 30 juin 2000 et à qui a été remise la médaille d'or de l'UPOV; le Conseil a ensuite souhaité la bienvenue au nouveau secrétaire général adjoint, M. Rolf Jördens, qui a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2000, et au directeur technique, M. Peter Button, qui a pris ses fonctions le 4 septembre 2000.

Comité consultatif

19. Le Comité consultatif a tenu sa cinquante-neuvième session le 7 avril 2000, sous la présidence de M. Karl Olov Öster (Suède). Le Comité a décidé de proposer au Conseil de nommer, avec l'accord du secrétaire général, M. Rolf Jördens secrétaire général adjoint de l'UPOV. Il a appuyé la proposition du secrétaire général visant à organiser une séance spéciale d'adieux en l'honneur du secrétaire général adjoint sortant, M. Barry Greengrass, lors de la trente-quatrième session du Conseil en octobre 2000, et un dîner d'adieu le 25 octobre 2000. Il a élaboré la décision du Conseil sur la conformité de la législation du Honduras avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Il a examiné la révision, alors en cours, de l'article 27.3)b) de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et la situation dans les domaines de la diversité biologique, des ressources phylogénétiques et de la protection des obtentions végétales. Il a pris note de la proposition du Bureau de l'UPOV concernant l'organigramme du Bureau et a décidé de laisser au Secrétariat de l'UPOV le soin d'élaborer la meilleure structure de microgestion tout en prenant en considération les contraintes financières. Enfin, il a décidé quels types de documents devraient être mis librement à disposition sur le site Web de l'UPOV et lesquels devraient être à accès limité.

20. Le Comité consultatif a tenu sa soixantième session le 25 octobre 2000, également sous la présidence de M. Karl Olov Öster. Le Comité s'est essentiellement consacré à la préparation de la trente-quatrième session ordinaire du Conseil, à l'examen de la révision en cours de l'article 27.3)b) de l'Accord sur les ADPIC et de la situation dans le domaine de la diversité biologique, des ressources phytogénétiques et de la protection des obtentions végétales; il s'est également penché sur la mise en œuvre d'un nouvel organigramme du Bureau de l'Union et a décidé de laisser au Bureau de l'Union le soin d'étudier la question de l'adoption du russe comme langue de travail à l'UPOV, y compris les aspects financiers.

Comité administratif et juridique

21. Le Comité administratif et juridique a tenu sa quarante et unième session le 6 avril 2000, sous la présidence de M. John Carvill (Irlande). Des observateurs de six États non membres³ et de quatre organisations internationales⁴ ont assisté à la session.

22. Le Comité a examiné la notion d'obtenteur et les notions d'arbre et de vigne aux fins des dispositions relatives à la nouveauté et à la durée de la protection. En ce qui concerne l'évolution récente au sein de la Communauté européenne, il a examiné les signes pouvant constituer une dénomination variétale. Il a également étudié les liens entre une variété hybride et ses composants du point de vue de la nouveauté et a examiné dans quelle mesure les variétés protégées doivent être mises à disposition en vertu de l'exception en faveur de l'obtenteur prévue par la convention. Enfin, il a débattu des conséquences possibles des indications relatives aux variétés protégées.

23. Le Comité a tenu sa quarante-deuxième session les 23 et 24 octobre 2000, également sous la présidence de M. John Carvill. Après avoir rendu hommage à M. Barry Greengrass, le secrétaire général a présenté le nouveau secrétaire général adjoint, M. Rolf Jördens, et le nouveau directeur technique, M. Peter Button. Le Comité a examiné des documents relatifs à la notion d'obtenteur et de variété notoirement connue, ainsi que des questions importantes soulevées par le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT). En ce qui concerne l'Introduction générale révisée à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales, le Comité a débattu d'aspects particulièrement intéressants de cette dernière. En outre, il a examiné une liste de genres et d'espèces d'arbres et de vigne aux fins des dispositions relatives à la nouveauté et à la durée de la protection.

³ Costa Rica, Croatie, Inde, Maroc, République de Corée et Roumanie.

⁴ Communauté européenne, Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), Association des obtenteurs de variétés végétales de la Communauté économique européenne (COMASSO).

Comité technique

24. Le Comité technique a tenu sa trente-sixième session du 3 au 5 avril 2000, sous la présidence de Mme Elise Buitendag (Afrique du Sud). Des observateurs de six États non membres⁵ et de quatre organisations internationales⁶ ont assisté à la session.

25. En se fondant sur les travaux préparatoires effectués par les groupes de travail techniques, le comité a adopté des principes directeurs d'examen pour les sept taxons suivants : gerbera; iris; anigosanthe de mangles; osteospermum; poirier; tournesol; et chicorée, endive.

26. Le comité s'est également penché sur les rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques et a tracé les grandes lignes des travaux futurs de ces groupes de travail. Il a débattu de la procédure qui doit aboutir à l'élaboration de l'Introduction générale révisée et a examiné les questions soulevées par les groupes de travail techniques en se fondant sur l'expérience acquise par les États membres dans la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité des obtentions végétales.

Groupes de travail techniques

27. Les groupes de travail techniques ont tenu les sessions suivantes en dehors de Genève :

a) le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa vingt-neuvième session du 27 au 30 juin à Uppsala (Suède), sous la présidence de Mme Françoise Blouet (France). Un sous-groupe sur la canne à sucre s'est réuni au même endroit le 26 juin.

b) le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa dix-huitième session du 12 au 15 juin à Kyiv (Ukraine), sous la présidence de M. Wieslaw Pilarczyk (Pologne), et un atelier sur le traitement des données a été organisé au même endroit les 9 et 10 juin.

c) le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa trente-troisième session du 26 au 30 juin à Budapest (Hongrie), sous la présidence de Mlle Elizabeth Scott (Royaume-Uni).

d) le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (T WV) a tenu sa trente-quatrième session du 11 au 15 septembre à Angers (France), sous la présidence de Mme Julia Borys (Pologne).

e) le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) a tenu sa sixième session du 1^{er} au 3 mars à Angers (France), sous la présidence de M. Michael Camlin (Royaume-Uni).

⁵ Égypte, Grèce, Inde, Maroc, République de Corée, Roumanie.

⁶ Communauté européenne, Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI).

28. La tâche essentielle de quatre de ces groupes de travail consiste à élaborer des principes directeurs d'examen et à examiner des questions spécifiques relatives à la révision de l'Introduction générale. Ils ont soumis au Comité technique pour adoption des projets de principes directeurs d'examen pour les taxons suivants : brome sitchensis, *Bromus*, cotonnier, radis oléifère, trèfle violet, brome cathartique, trèfle souterrain, chou-navet et moutarde blanche (TWA); actinidia (TWF); amaryllis, guzmania, callune et zantédesquie (TWO). Ils ont également établi d'autres principes directeurs d'examen pour les taxons ci-après, à soumettre aux organismes professionnels pour observations : dactyle, féverole, lotier, canne à sucre, fétuque des prés ou fétuque élevée et navette (TWA); prunier européen, porte-greffes du prunus (TWF); lavande, pommier ornemental, pentas et thym (TWO); chou frisé, fenouil, ail, artichaut, raifort sauvage, chou-navet, tomate, thym et navet (TWV).

29. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a examiné différentes possibilités de réduire les efforts et les coûts liés à l'examen des variétés (types de caractères et échelles, analyse en blocs incomplets, analyses COYD et COYU, utilisation de données provenant de plus d'un site, glossaire de termes statistiques, futur rôle des marqueurs moléculaires, télécommunications, logiciels échangeables et progrès du World Wide Web). Le TWC a pris note d'une suggestion concernant l'hébergement de la page Web du TWC, actuellement hébergée par le Royaume-Uni, sur le site Web de l'UPOV.

30. Il a été jugé utile d'organiser de nouveau, dans une autre région, l'atelier sur le traitement des données, auquel ont pris part 31 participants de 16 États membres et de trois États ayant le statut d'observateurs.

31. Le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) a décidé de proposer au Comité technique la création de sous-groupes *ad hoc* réunissant des spécialistes de techniques biomoléculaires pour le maïs, le colza, le rosier, la tomate et le blé, afin d'étudier l'utilisation éventuelle des techniques moléculaires aux fins de l'examen DHS.

III. COURS, SÉMINAIRES ET ATELIERS

32. Les 27 et 28 janvier, l'UPOV a organisé à Harare (Zimbabwe), conjointement avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et en collaboration avec le Gouvernement zimbabwéen, une table ronde sur la protection *sui generis* des obtentions végétales en vertu de l'article 27.3)b) de l'Accord sur les ADPIC. Ont pris part à la table ronde des représentants de l'OUA, de l'OAPI, de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), de l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA), du Centre régional africain de technologie (CRAT), de la Conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC), du Secrétariat du Réseau de semences WANA (Asie de l'Ouest et Afrique du Nord) et du Gouvernement zimbabwéen.

33. Le 1^{er} février, l'UPOV a organisé à Harare, en collaboration avec le Ministère zimbabwéen de l'agriculture et des terres, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales.

34. Le 15 février, l'UPOV a organisé à Manille (Philippines), en collaboration avec le Ministère philippin de l'agriculture, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV.

35. L'UPOV, l'OMPI et le Secrétariat d'intégration économique centraméricaine (SIECA) ont organisé conjointement des séminaires nationaux sur la protection des obtentions végétales et la diversité biologique :

a) le 13 mars à San José (Costa Rica), en collaboration avec le Ministère du commerce extérieur et le Ministère de l'agriculture et de l'élevage;

b) le 15 mars à Tegucigalpa (Honduras), en collaboration avec le Secrétariat à l'agriculture et à l'élevage; et

c) le 17 mars à San Salvador (El Salvador), en collaboration avec le Ministère de l'agriculture et de l'élevage et l'Association des producteurs de semences d'El Salvador (ASPRODES).

Les participants des séminaires en El Salvador et au Honduras venaient du Guatemala, du Nicaragua et du Panama, ainsi que des pays hôtes. Le Gouvernement uruguayen et l'OMPI ont envoyé des conférenciers.

36. Les 13 et 14 mars et les 16 et 17 mars, l'UPOV et l'OMPI ont organisé à Chisinau (République de Moldova) et à Bucarest (Roumanie), respectivement, des séminaires nationaux sur la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV, le système des brevets et l'Accord sur les ADPIC. Le séminaire de Chisinau était organisé en collaboration avec l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle (AGEPI) et la Commission nationale pour l'examen et l'enregistrement des variétés végétales de la République de Moldova. Le séminaire de Bucarest était organisé en collaboration avec l'Office d'État pour les inventions et les marques et l'Institut national pour l'examen et l'enregistrement des variétés de la Roumanie. L'Office européen des brevets (OEB) et l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) ont envoyé chacun un conférencier.

37. Le 27 avril, l'UPOV a organisé à Peradeniya (Sri Lanka), en collaboration avec le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon et le Ministère de l'agriculture de Sri Lanka, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV.

38. Du 17 au 19 mai, l'UPOV a organisé à Tsukuba (Japon), en collaboration avec le Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche, une réunion de coordination technique consacrée aux systèmes asiatiques de protection des obtentions végétales. Les participants venaient de la Chine, de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de la République de Corée, de la Thaïlande, du Viet Nam et du Japon, le pays hôte. Le Royaume-Uni a envoyé un conférencier.

39. Du 29 mai au 2 juin, l'UPOV a organisé à Cartagena de Indias (Colombie), un cours de formation sur la protection des obtentions végétales à l'intention des pays ibéroaméricains, en collaboration avec l'OMPI, l'Institut national de recherche sur les techniques agricoles et alimentaires (INIA) et l'Agence espagnole pour la coopération internationale (AECI). Vingt-six personnes ont participé à ce cours. Le Gouvernement espagnol et l'OCVV ont envoyé des conférenciers, dont ils ont financé la participation.

40. Du 5 au 16 juin, l'UPOV a organisé à Angers et à La Rochelle (France), en collaboration avec l'OMPI et le Ministère français de l'agriculture et de la pêche et avec le concours du Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS), un séminaire sur la protection des obtentions végétales et la Convention UPOV. Les participants venaient de l'Algérie, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Maroc, du Sénégal de la Tunisie et de l'OAPI.

41. Les 9 et 10 juin, l'UPOV a organisé à Kyiv (Ukraine), en collaboration avec la Commission d'État ukrainienne pour l'examen et la protection des obtentions végétales, un atelier sur le traitement des données. Les participants venaient des pays suivants : Allemagne, Croatie, Danemark, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Kirghizistan, Lettonie, Mexique, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie et Ukraine.

42. Le 28 août, le Bureau de l'Union a organisé, en collaboration avec le Ministère indonésien de l'agriculture, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV, qui a réuni 60 participants. Le Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche a envoyé un conférencier.

43. Les 9 et 10 octobre, l'UPOV a organisé, en collaboration avec le Secrétariat national à l'agriculture de la République dominicaine, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV, qui a réuni 30 participants. Le Service national pour l'inspection et la certification des semences du Mexique et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) ont envoyé des conférenciers. Le représentant de l'UPOV a saisi l'occasion pour faire quelques remarques sur le projet de loi de la République dominicaine sur le droit d'obtenteur.

44. Les 12 et 13 octobre, le Bureau de l'Union a organisé, en collaboration avec le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Guatemala, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV, qui a réuni 30 participants. Les conférences ont été données par un représentant du Service national pour l'inspection et la certification des semences du Mexique et un représentant du Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT).

45. Les 23 et 24 novembre, le Bureau de l'Union a organisé, en collaboration avec l'Institut national des semences de l'Uruguay (INASE), l'Association uruguayenne pour la protection des obtenteurs (URUPOV) et l'OMPI, un séminaire régional sur la Convention UPOV, les obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC et la mise en œuvre d'un système efficace de protection des obtentions végétales, qui a réuni environ 70 participants. L'INASE, l'OCVV, l'ASSINSEL et l'OMPI ont envoyé des conférenciers.

IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES, LES ÉTATS NON MEMBRES ET LES ORGANISATIONS

46. Le 7 janvier, le secrétaire général adjoint a participé à Paris à une réunion organisée par le cabinet du Premier ministre français, en vue d'examiner des questions de biodiversité.

47. Le 11 janvier, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont rencontré M. François Burgaud, directeur des relations internationales du Groupement national

interprofessionnel des semences et plants (GNIS), afin d'examiner des propositions d'assistance technique aux États africains francophones.

48. Le 12 janvier, le secrétaire général adjoint s'est rendu à Francfort pour s'entretenir avec M. Rolf Jördens, président de l'Office fédéral des obtentions végétales de l'Allemagne (*Bundessortenamt*).

49. Le 21 janvier, le secrétaire général adjoint a écrit à M. W. J. van der Walt, directeur général de l'Organisation sud-africaine des semences, pour l'informer de la situation des États africains en ce qui concerne la mise en place de systèmes de protection des obtentions végétales.

50. Le même jour, le secrétaire général a écrit à M. Baba Dioum, coordonnateur général de la Conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC), au sujet du suivi d'une résolution sur la protection des obtentions végétales adoptée par la Conférence.

51. Le 31 janvier, le secrétaire général adjoint a rendu visite à Mme Bellah Mpofo, chef du service des semences au département de la recherche et des services spécialisés du Ministère zimbabwéen de l'agriculture et des terres, pour examiner le projet de loi du Zimbabwe portant modification du droit d'obtenteur.

52. Le même jour, le secrétaire général adjoint était invité à un déjeuner offert par l'Association zimbabwéenne du commerce des semences. Il a été reçu par M. Barry McCarter, président de la *Seed Co. Ltd.* et M. Vincent Gwarazimba, directeur général de l'association.

53. Le même jour, le secrétaire général adjoint a visité les locaux de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) à Harare.

54. Les 16 et 17 février, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont participé, à Los Baños (Philippines), à un atelier sur les incidences de la recherche-développement de méthodes *sui generis* de protection des variétés de riz dans les pays en développement, organisé par le Conseil pour un partenariat en matière de recherche sur le riz en Asie (CORRA), en collaboration avec l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI), le Forum mondial de la recherche agricole (GFAR), l'Association des instituts de recherche agricole de l'Asie et du Pacifique (APAARI), l'Agence des États-Unis d'Amérique pour le développement international, la Fondation Rockefeller, le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas et le Comité du secteur privé du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). Le secrétaire général adjoint a présenté un exposé sur les conséquences de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV pour les pays en développement et un fonctionnaire de l'Union s'est exprimé sur la protection des variétés de riz en vertu du système de l'UPOV.

55. Le 18 février, le secrétaire général adjoint a rendu une visite de courtoisie à M. R. P. Cantrell, directeur général de l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI) à Los Baños (Philippines).

56. Le même jour, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont rencontré des représentants du Ministère philippin de l'agriculture à Quezon City (Philippines). Ils ont notamment rencontré Mme Celia Fernandez, secrétaire adjointe chargée des relations avec le

Parlement et des affaires juridiques, et d'autres fonctionnaires du Ministère de l'agriculture, ainsi que Mme Rosa D. Guzman, secrétaire de la Commission de l'agriculture et de l'alimentation du Congrès. Ils ont évoqué la loi relative à la protection des obtentions végétales, alors examinée par le Congrès.

57. Le 21 février, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont rencontré à Singapour M. S. Tiwari, conseiller juridique principal de l'État et chef de la Division des affaires internationales du cabinet du procureur général de Singapour, Mme Liew Woon Yin, directrice de l'enregistrement des marques, et Mme Lee Siew Mooi, chef du Centre des orchidées et des plantes ornementales du département de la production primaire du Ministère singapourien du développement national.

58. Le 22 février, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Institut d'amélioration des plantes Latihan Pengembangan Pertanian (ILPP) à Serdang (Malaisie), pour examiner des questions relatives à la protection des obtentions végétales.

59. Le 23 février, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont assisté au Ministère malaisien de l'agriculture, à une réunion présidée par M. Ishak Haji Ibrahim, premier vice-directeur général du Ministère de l'agriculture, au cours de laquelle ils ont examiné des propositions de la Malaisie relatives à une législation dans le domaine de la protection des obtentions végétales.

60. Le 24 février, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont visité la Division des sciences et techniques des semences, le Laboratoire central d'examen des semences et le Service national du phytotron du campus de l'Institut indien de recherche agricole à New Delhi, où ils ont rencontré M. Arpi Katiyar, directeur général adjoint chargé des semences au Conseil indien pour la recherche agricole. Ils ont ensuite participé à une réunion présidée par M. Goorindar Nair, cosecraire (semences) du Ministère indien de l'agriculture et des coopératives, au cours de laquelle a été examiné le projet de loi de 1999 sur la protection des obtentions végétales et le droit d'obtenteur.

61. Du 6 au 8 mars, un fonctionnaire de l'Union a participé à un colloque à Montpellier (France) sur les marqueurs moléculaires pour caractériser les géotypes et identifier les cultivars dans l'horticulture, organisé sous l'égide de la Commission de biotechnologie de la Société internationale d'horticulture.

62. Le 13 mars à San José, dans le cadre d'une série de séminaires nationaux en Amérique latine, un fonctionnaire de l'Union s'est entretenu avec M. Frantz Acoste Polonio, président de la Commission de la propriété intellectuelle de l'Assemblée nationale du Costa Rica, du projet de loi du Costa Rica et de sa mise en œuvre.

63. Le 14 mars, ce même fonctionnaire s'est rendu au siège de l'Institut interaméricain de coopération agricole (IICA) à San José, où il s'est entretenu des futures activités conjointes avec M. Enrique Alarcón, directeur de la science et de la technologie, M. Rodolfo Quiros Guardia, directeur de la politique et du commerce, et M. Rafael Ledesma, directeur du Centre d'enseignement à distance.

64. Le 15 mars, à Tegucigalpa (Honduras), un fonctionnaire de l'Union a rencontré M. Ramón Villeda Bermúdez, premier vice-président de l'Assemblée nationale, et s'est ensuite entretenu avec M. Guillermo Alverado Downing, secrétaire d'État au Ministère de

l'agriculture et de l'élevage du Honduras. Ils ont examiné le projet de loi sur la protection des obtentions végétales et le rôle de la protection des variétés dans le développement de l'agriculture. M. Downing a remis au fonctionnaire de l'UPOV une lettre à l'intention du secrétaire général de l'UPOV pour demander l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de ce projet de loi avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

65. Le 17 mars, un fonctionnaire de l'Union a rencontré à San Salvador M. Salvador Urrutia Loucel, ministre de l'agriculture et de l'élevage.

66. Le 24 mars, un groupe de fonctionnaires du Gouvernement vénézuélien s'est rendu au Bureau de l'UPOV, qui leur a fourni des renseignements sur la protection des obtentions végétales et les activités de l'Union.

67. Du 3 au 7 avril, le Bureau de l'Union a été représenté par un fonctionnaire de l'OMPI à la deuxième réunion intersessions du groupe de contact du président, qui s'est tenue à Rome, afin de poursuivre les négociations sur la révision de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques en fonction des dispositions de la Convention sur la diversité biologique.

68. Le 4 avril, le secrétaire général adjoint s'est entretenu au Bureau de l'Union avec M. Gamal Eissa Attya, directeur du Département du droit d'obtenteur et de l'enregistrement des variétés du Ministère de l'agriculture, au Caire, au sujet de la loi sur la propriété intellectuelle, qui prévoit la possibilité d'adopter un décret sur la question de la protection des obtentions végétales.

69. Le même jour, le secrétaire général adjoint s'est entretenu au Bureau de l'Union avec M. Chang Hyun Kim, directeur du Bureau national de gestion des semences de la République de Corée, au sujet de l'adhésion de ce pays à la Convention UPOV.

70. Le 5 avril, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union se sont entretenus au Bureau de l'Union avec Mme Dolly Chakrabarty, secrétaire adjointe au Département de l'agriculture et de la coopération du Ministère de l'agriculture de l'Inde, au sujet du projet de loi indien sur la protection des obtentions végétales.

71. Le 7 avril, le secrétaire général adjoint a écrit à la Mission permanente de Maurice à Genève, en réponse à une note annonçant l'intention de ce pays de légiférer dans le domaine de la protection des obtentions végétales et d'adhérer à l'UPOV.

72. Le 11 avril, le secrétaire général adjoint a participé à Angers (France), en qualité d'observateur, à une réunion du Conseil d'administration de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV).

73. Le 25 avril, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Amin Petrosyan, directeur général au Ministère de l'agriculture de l'Arménie, en réponse à sa lettre annonçant l'entrée en vigueur dans son pays de la loi sur la protection des obtentions végétales.

74. Le 27 avril, dans le cadre d'un séminaire national organisé par l'UPOV à Sri Lanka, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union se sont entretenus avec M. D.M. Karunaratna, directeur de l'Office de propriété intellectuelle et directeur de l'enregistrement des marques, à Colombo, au sujet d'un projet de loi de Sri Lanka sur la protection des obtentions végétales.

75. Le 28 avril, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont visité l'Institut de recherche sur le riz à Batalagoda (Sri Lanka). M. O.P.K. Chandrasiri, directeur adjoint chargé de l'agriculture (service de certification des semences) de Sri Lanka, les a accompagnés.
76. Le 8 mai, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Do Thi Xuan Huong, du Département de la science, des techniques et de la qualité des produits du Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam, au sujet du décret relatif à la protection des obtentions végétales et de l'élaboration du règlement d'application.
77. Le 10 mai, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. D.M. Karunaratna, de Sri Lanka. Ils se sont entretenus de l'élaboration du projet de loi sur la protection des obtentions végétales.
78. Le 12 mai, le secrétaire général adjoint s'est rendu à Paris où il a rencontré Mlle Nicole Bustin, secrétaire général du Comité français de la protection des obtentions végétales (CPOV), et M. Rolf Jördens, président de l'Office fédéral allemand des variétés (*Bundessortenamt*), à Hanovre (Allemagne), et secrétaire général adjoint désigné de l'UPOV. Ils se sont entretenus d'un cours de formation de l'UPOV qui devait se tenir peu de temps après.
79. Le 15 mai, un fonctionnaire de l'Union a présenté un exposé intitulé "Protection des obtentions végétales : aperçu de la situation mondiale actuelle" au quatrième Stage international sur la protection des obtentions végétales organisé à Wageningen (Pays-Bas), à l'intention des spécialistes et des fonctionnaires des pays qui sont en train d'élaborer des lois sur la protection des variétés végétales ou qui viennent d'en adopter.
80. Le 16 mai, le secrétaire général adjoint a présenté un document sur les incidences de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV sur l'industrie mondiale des semences, lors d'une conférence organisée par la Société pour l'innovation technologique dans les domaines de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, à Tokyo. La réunion a eu lieu dans les locaux de l'Institution pour la promotion de la recherche biotechnologique.
81. Du 21 au 25 mai, le secrétaire général adjoint a participé aux congrès mondiaux de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) et de l'ASSINSEL à Rome.
82. Le 22 mai, le secrétaire général adjoint et M. Rolf Jördens ont visité le siège de l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), situé à Rome, où ils ont rencontré M. Jan M.M. Engels, directeur du groupe sur la science et la technologie des ressources génétiques, avec lequel ils ont examiné des questions d'intérêt commun à l'institut et à l'UPOV.
83. Le 26 mai, M. Roman O. Omorov, directeur de l'Office national de la propriété intellectuelle, à Bichkek (Kirghizistan), a contacté le secrétaire général pour déposer l'instrument d'adhésion du Kirghizistan à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
84. Le 30 mai, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Nheuni Sisavad, directeur général du département de la propriété intellectuelle au sein du Cabinet du premier ministre de la République démocratique populaire lao.

85. Le 31 mai, le Bureau de l'UPOV a envoyé à la Mission permanente de Maurice à Genève ses observations sur l'avant-projet de loi mauricienne sur les plantes.
86. Les 6 et 7 juin, le secrétaire général adjoint a participé à la Conférence ABIC 2000, à Toronto, organisée par la Conférence internationale sur la biotechnologie agricole. Le 7 juin, il est intervenu sur des questions internationales de propriété intellectuelle relatives aux plantes.
87. Le 9 juin, le secrétaire général a écrit à M. Youssef Wally, vice-premier ministre et ministre de l'agriculture d'Égypte, au sujet des dispositions sur la protection des obtentions végétales devant être introduites dans une loi d'ensemble sur la propriété intellectuelle.
88. Le 20 juin, le secrétaire général a écrit à M. Ivari Padr, ministre de l'agriculture de l'Estonie, au sujet de la loi estonienne sur la protection des variétés.
89. Le 21 juin, le secrétaire général adjoint a rencontré Mme Karin Scheidegger de l'Institut de droit commercial européen et international de l'Université de Berne, qui travaille avec le professeur Thomas Cottier sur une analyse de la proposition faite par l'ASSINSEL à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA) de la FAO.
90. Le 22 juin, le Bureau de l'UPOV a communiqué ses observations sur les éléments de protection des obtentions végétales qui figurent dans une loi de l'Arabie saoudite sur la propriété industrielle.
91. Le 28 juin, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont rencontré, à Genève, M. R.C. Jain, secrétaire d'État auxiliaire du Département de l'agriculture et de la coopération du Ministère de l'agriculture de l'Inde. Ils se sont entretenus du projet de loi indienne sur la protection des obtentions végétales.
92. Le 30 juin, le secrétaire général adjoint a écrit à Mme Kruna Čermak-Horbec, du Ministère de l'agriculture de la Croatie, au sujet de la procédure que ce pays doit suivre pour adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
93. Le 4 juillet, le secrétaire général adjoint a participé, à Celle (Allemagne), à la réunion annuelle des représentants des autorités nationales désignées pour la mise en œuvre des systèmes de l'OCDE pour la certification variétale des semences destinées au commerce international.
94. Le 11 juillet, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Bilyana Lekic, conseillère à l'Office de la protection de la propriété industrielle du Ministère du développement de l'ex-République yougoslave de Macédoine.
95. Le 14 juillet, un fonctionnaire de l'Union a assisté à une réunion organisée par le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes de l'OMPI, à laquelle ont participé les vice-ministres et d'autres hauts représentants d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua ainsi que des fonctionnaires du Secrétariat d'intégration économique centraméricaine (SIECA). Cette réunion a été l'occasion de passer en revue les activités de l'UPOV en Amérique centrale.

96. Le 19 juillet, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. David F. Luke, ministre et conseiller sur les questions relatives au commerce multilatéral au sein de la délégation permanente de l'OUA à Genève, avec qui il s'est entretenu du suivi de la réunion organisée conjointement par l'OUA et l'OMPI à Harare.

97. Le 7 août, le secrétaire général adjoint s'est entretenu au téléphone des activités de l'UPOV en Afrique australe avec M. Mogens Lemonius, du programme de la Banque mondiale en faveur de l'Initiative pour les semences en Afrique subsaharienne.

98. Le 15 août, le Bureau de l'UPOV a reçu une lettre de M. Irshat Aliev, ministre azerbaïdjanais de l'agriculture, demandant l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la loi de la République d'Azerbaïdjan sur les obtentions végétales avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

99. Le 17 août, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Christopher A. Osah, ministre en poste à la Mission permanente du Nigéria à Genève, avec qui il s'est entretenu du système UPOV de protection des variétés végétales et d'autres questions.

100. Du 26 au 31 août, le Bureau de l'Union a été représenté à la troisième réunion intersessions du groupe de contact du président de la CGRFA afin de poursuivre les négociations relatives à la révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques en fonction de la Convention sur la diversité biologique.

101. Le 29 août, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont participé à Jakarta (Indonésie) à une réunion présidée par M. Djoko S. Damardjati, responsable du Centre de recherche sur les cultures vivrières au Ministère indonésien de l'agriculture, au cours de laquelle ils ont examiné le projet de loi sur la protection des obtentions végétales en compagnie de deux membres du Congrès et de plusieurs fonctionnaires nationaux.

102. Le 31 août, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont participé à un séminaire d'une demi-journée au Département de l'agriculture, à Bangkok (Thaïlande). L'après-midi, ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux à l'Office de la protection des obtentions végétales du Département de l'agriculture au sujet de la loi thaïlandaise sur la protection des variétés végétales.

103. Les 4 et 5 septembre, le secrétaire général adjoint a participé au Congrès mondial sur la pomme de terre à Amsterdam (Pays-Bas). Il y a présenté un exposé intitulé "Le droit d'obtenteur, un instrument en faveur des obtenteurs, des agriculteurs et de la société tout entière".

104. Les 4 et 5 septembre également, l'UPOV a été représentée à la deuxième réunion du Comité consultatif du Service consultatif central du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), service qui est hébergé par le Service international pour la recherche agricole nationale (ISNAR), à La Haye.

105. Les 6 et 7 septembre, l'UPOV a été représentée en qualité d'observateur au Comité des politiques relatives aux ressources génétiques du GCRAI, qui s'est aussi réuni à La Haye.

106. Le 12 septembre, le secrétaire général a reçu une lettre de Mme Verika Demirovska, directrice au Ministère de l'agriculture, de la foresterie et des ressources aquatiques de l'ex-République yougoslave de Macédoine, demandant l'avis du Conseil de l'UPOV sur la

conformité de la loi de son pays sur la reconnaissance, la certification et la protection des obtentions et du matériel végétal avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

107. Le 13 septembre, le secrétaire général adjoint a participé à une consultation sur les ADPIC et la biodiversité organisée par les Ministères suédois des affaires étrangères et du commerce à Stockholm. Il a présenté à cette occasion un exposé sur les dispositions de l'Accord sur les ADPIC concernant un système *sui generis* efficace des obtentions végétales et la Convention UPOV. Le ministre Leif Pagrotsky était aussi présent, de même que M. Karl Olov Öster, vice-président du Conseil de l'UPOV.

108. Le 14 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu M. Nelson Velasco Izquierdo, président de l'Institut équatorien de la propriété intellectuelle (IEPI), avec qui il s'est entretenu des activités de l'UPOV en Amérique latine.

109. Le 15 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu, de M. Ahterrazak Daaloui, directeur général de la production agricole, et de M. Aïssa Bouziri, Sous-directeur du contrôle des semences, Contrôle et certification des semences et plants, à Tunis, une lettre annonçant qu'une demande d'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la législation tunisienne sur les semences, les plantes et les obtentions végétales avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV avait été envoyée par les voies diplomatiques au Bureau de l'UPOV.

110. Du 16 au 19 septembre, le secrétaire général adjoint a participé à la troisième Conférence des ministres du commerce des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre membres de l'OUA, tenue au Caire. Au cours d'une réunion préparatoire d'experts, il a commenté un projet de loi type africaine sur la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs et la réglementation de l'accès aux ressources biologiques. Les ministres ont demandé instamment l'aide et la collaboration des organisations internationales telles que l'UPOV, l'OMPI et l'OMC en faveur de cette initiative.

111. Le 21 septembre, le secrétaire général adjoint a envoyé à M. Ramesh C.A. Jain, secrétaire d'État auxiliaire du Département de l'agriculture et de la coopération du Ministère de l'agriculture de l'Inde, une lettre contenant des observations sur le projet de loi de l'Inde de 2000 sur la protection des obtentions végétales et les droits des exploitants agricoles et sa conformité avec l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

112. Les 21 et 22 septembre, le secrétaire général adjoint a participé à Genève à une réunion du Conseil des ADPIC. Il a présenté les éléments clés de la Convention UPOV.

113. Le 22 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Masato Fukushima, vice-directeur de la Division des semences au Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

114. Le 22 septembre, le secrétaire général a envoyé à M. Yossuf Wally, vice-premier ministre et ministre de l'agriculture et de la revalorisation des terres au Ministère de l'agriculture, au Caire, une lettre sur la conformité du projet de loi égyptienne sur la protection des obtentions végétales avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

115. Du 25 au 27 septembre, le secrétaire général adjoint a participé à la Conférence asiatique 2000 sur les semences organisée par l'Association Asie-Pacifique pour les semences à Bangalore (Inde). Il s'est entretenu avec le ministre d'État indien pour l'agriculture, M. S.B.P.B.K. Satyanarayan Rao Ji, du projet de loi indienne sur la protection des obtentions

végétales et les droits des agriculteurs. Le ministre a réaffirmé l'intention de son gouvernement de devenir membre de l'UPOV.

116. Le 27 septembre, un fonctionnaire de l'Union a donné une conférence vidéo sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV dans le cadre d'un cours universitaire de spécialisation en propriété intellectuelle organisé par l'Académie mondiale de l'OMPI et l'Université de Turin, en coopération avec le Gouvernement italien et le Centre international de formation du Bureau international du Travail (BIT).

117. Le 28 septembre, le secrétaire général adjoint a présenté des observations au secrétaire général du Ministère indonésien de l'agriculture et de la forêt concernant le projet de loi indonésienne sur la protection des obtentions végétales.

118. Le 28 septembre, le Bureau de l'Union a communiqué à M. José Juan Pimentel, directeur du Département des semences du Secrétariat d'État à l'agriculture de la République dominicaine, des observations écrites sur la conformité du projet de loi sur le droit d'obteneur avec l'Acte de 1991 de la convention.

119. Le 28 septembre, le secrétaire général adjoint a envoyé au secrétaire général du Ministère de l'agriculture, à Jakarta, une lettre contenant des observations sur la conformité du projet de loi indonésienne sur la protection des obtentions végétales avec l'Acte de 1991 de la convention.

120. Le 29 septembre, un fonctionnaire de l'Union a participé à une réunion avec M. Kim Gon Il, chef du Département des semences, et M. Li Mun Il, directeur de la Section des semences de la province de Hwanghae (République populaire démocratique de Corée), organisée au Service des semences et plants, Station fédérale de recherches en production végétale, à Nyon (Suisse).

121. Le 29 septembre également, le secrétaire général adjoint s'est entretenu avec M. Adrian Otten, directeur de la Division de la propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au sujet de la révision de l'article 27.3)b) de l'Accord sur les ADPIC.

122. Le 2 octobre, le secrétaire général adjoint a envoyé une lettre à M. Sione Vuna Fa'otusia, juriste chargé des questions de propriété intellectuelle au Ministère du travail, du commerce et de l'industrie, à Nuku'alofa (Tonga), afin de lui communiquer, à sa demande, des documents d'information sur la protection des obtentions végétales et de lui proposer de l'aide en vue de l'adoption d'une loi sur la protection des obtentions végétales.

123. Les 2 et 3 octobre, le secrétaire général adjoint a participé à l'atelier international intitulé "Appui aux pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre face aux aspects agricoles des négociations multilatérales", organisé par la Fondation allemande pour le développement en coopération avec la Banque mondiale et le Gouvernement du Sénégal. Il y a présenté un exposé intitulé "Les obligations découlant de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC)".

124. Le 9 octobre, le secrétaire général adjoint a envoyé une lettre à M. Viktor Volkodav, président de la Commission d'État ukrainienne pour l'examen et la protection des obtentions végétales, à Kyiv, au sujet des aspects financiers à examiner en marge de la session d'octobre du Conseil.

125. Le 9 octobre également, le secrétaire général a écrit à Mme Verica Demirovska, directrice au Ministère de l'agriculture, de la foresterie et des ressources aquatiques, à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine), une lettre dans laquelle, en réponse à sa demande, il annonçait la visite de fonctionnaires de l'UPOV dans le cadre de la poursuite de l'assistance fournie à son pays en vue de l'adhésion à la Convention UPOV.

126. Le 11 octobre également, le secrétaire général adjoint a adressé à Mme Verica Demirovska, directrice au Ministère de l'agriculture, de la foresterie et des ressources aquatiques, à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine), une lettre dans laquelle il soulevait certaines questions concernant la loi macédonienne sur la protection des obtentions végétales dont le Gouvernement avait demandé l'avis du Conseil de l'UPOV concernant la conformité avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

127. Le 11 octobre encore, le secrétaire général adjoint a fait parvenir le rapport final sur l'utilisation du fonds fiduciaire du Gouvernement japonais en 1999 à M. Yoichu Suzuki, ministre en poste à la Mission permanente du Japon à Genève.

128. Le 11 octobre toujours, le secrétaire général adjoint a adressé à M. Jan M.M. Engels, directeur du groupe sur la science et la technologie des ressources génétiques à l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), situé à Rome, une lettre dans laquelle il proposait d'organiser une réunion pour examiner les possibilités de coopération, réunion qui s'est tenue le 16 octobre 2000 à Angers (France).

129. Le 11 octobre enfin, le Bureau de l'UPOV a envoyé à M. Aïssa Bouziri, Sous-directeur du contrôle des semences, Contrôle et certification des semences et plants, à Tunis, une lettre concernant le document relatif à l'examen de la conformité de la loi tunisienne sur la protection des obtentions végétales avec l'Acte de 1991 de la convention.

130. Le 12 octobre, le secrétaire général adjoint a adressé à M. Joël Guiard, du GEVES, à Guyancourt (France), une lettre dans laquelle il demandait si le GEVES pouvait assurer la formation d'un expert de la République de Corée dans le cadre de son programme de stage au Bureau de l'UPOV.

131. Le même jour, le secrétaire général adjoint a écrit à M. V.M. Penchukov, directeur général de l'Association russe pour les semences, à Moscou, à M. R. Arnitis, directeur du Service d'État pour la protection des plantes au Ministère de l'agriculture de la République de Lettonie, à Riga, et à M. Valery J. Kudachov, président de l'Office d'État des brevets du Bélarus, à Minsk, en réponse à leur demande tendant à l'organisation en 2001 d'un colloque régional sur la protection des obtentions végétales.

132. Du 13 au 15 octobre, un fonctionnaire de l'Union a participé, à Accra (Ghana), à un atelier national sur la propriété intellectuelle organisé par l'OMPI, où il a présenté des exposés sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV et a conseillé des fonctionnaires ghanéens sur le projet de loi de leur pays sur la protection des obtentions végétales.

133. Le 16 octobre, le secrétaire général adjoint a adressé une lettre à M. Thorsteinn Tomasson, directeur de l'Institut de recherche agricole de Reykjavik, pour s'enquérir de la situation du projet de loi islandaise sur la protection des obtentions végétales et des intentions du Gouvernement de son pays concernant l'adhésion à l'UPOV.

134. Les 17 et 18 octobre, le secrétaire général adjoint a participé à la cérémonie d'inauguration des nouveaux locaux de l'OCVV à Angers (France) et à la réunion du Conseil d'administration de l'OCVV. Il a décerné une médaille d'argent de l'UPOV à M. José María Elena Rosselló, vice-président de l'OCVV, qui a assuré la présidence du Comité technique de l'UPOV de 1984 à 1986.

135. Les 19 et 20 octobre, un fonctionnaire de l'Union a assisté à Genève à une réunion de l'OCDE consacrée à la présence accidentelle de semences génétiquement modifiées dans des semences non génétiquement modifiées.

136. Le 20 octobre, le Bureau de l'UPOV a envoyé à Mme Elizabeth Owiredo-Gyampoh, de la Direction générale de l'enregistrement du Ministère de la justice, à Accra, une lettre de suivi de l'atelier national sur la propriété intellectuelle qui venait de se tenir au Ghana, dans laquelle figuraient des renseignements sur les moyens d'améliorer le libellé du projet de loi ghanéenne sur la protection des obtentions végétales.

137. Le 25 octobre, à Genève, un fonctionnaire de l'Union s'est entretenu avec Mme Verica Demirovska, directrice du Département des semences, et Mme Ljubica Trencavska, conseillère principale au Ministère de l'agriculture, de la foresterie et des ressources aquatiques de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la loi sur la reconnaissance, la certification et la protection des obtentions et du matériel végétal sous l'angle des dispositions de l'Acte de 1991.

138. Le 26 octobre, à Genève, un fonctionnaire de l'Union a expliqué les principes fondamentaux de l'Acte de 1991 à des représentants du Ministère de l'agriculture et des coopératives de la Thaïlande.

139. Le 26 octobre, le secrétaire général a écrit à M. Rubens Ricupero, secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement afin de lui transmettre un exposé sur la protection des obtentions végétales et des savoirs traditionnels devant être présenté à une réunion d'experts sur les systèmes et expériences nationales en matière de protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles prévu à Genève du 30 octobre au 1^{er} novembre.

140. Le 26 octobre, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Roland Nymann, directeur général de l'Inspection estonienne de la production végétale à Harjumaa (Estonie), au sujet de sa demande en faveur de la tenue d'un colloque régional sur la protection des obtentions végétales.

141. Le 26 octobre, le secrétaire général adjoint a envoyé à M. Viktor Volkodav, président de la Commission d'État ukrainienne pour l'examen et la protection des obtentions végétales, à Kyiv, une lettre dans laquelle il se félicitait de l'intention de l'Ukraine d'intensifier la coopération et de recenser les domaines dans lesquels le Bureau pourrait donner des conseils en 2001.

142. Le 30 octobre, un fonctionnaire de l'Union a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales et des savoirs traditionnels lors de la réunion d'experts de la CNUCED sur les systèmes et expériences nationales en matière de protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles tenue à Genève.

143. Le 30 octobre également, à Tokyo, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont rencontré des responsables de l'industrie semencière du Japon pour discuter de la participation de l'UPOV à la Conférence annuelle de l'Association Asie-Pacifique pour les semences, prévue au Japon en septembre 2001.

144. Du 31 octobre au 2 novembre, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont présenté des exposés lors d'un stage de formation organisé par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) à Tokyo, auquel ont participé des ressortissants de la Bolivie, du Brésil, de la Chine, du Costa Rica, de l'Inde, de l'Indonésie, du Kenya, des Philippines, de la Thaïlande et du Viet Nam.

145. Le 2 novembre, à Tokyo, le secrétaire général adjoint a décerné une médaille d'or de l'UPOV à M. Ryusuke Yoshimura, ancien président du Conseil de l'UPOV.

146. Le 2 novembre également, le Bureau de l'Union a envoyé à M. Ansori Singungen, de l'Office de brevets de l'Indonésie, un message contenant des renseignements sur les pays prévoyant une protection par brevet pour les obtentions végétales.

147. Le 2 novembre toujours, à Tokyo, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont rencontré M. Muneo Iwamoto, vice-directeur général du Secrétariat du Conseil de la recherche pour l'agriculture, les forêts et la pêche, et M. Yukimasa Shinoda, directeur de la Division des semences au Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

148. Le 8 novembre, le secrétaire général a écrit une lettre à M. Salim Ahmed Salim, secrétaire général de l'OUA à Addis-Abeba (Éthiopie), au sujet du suivi de la Conférence des ministres du commerce tenue au Caire en septembre 2000, qui prévoyait que l'UPOV apporterait son concours à l'établissement d'une protection des obtentions végétales en Afrique.

149. Le même jour, le secrétaire général adjoint a écrit à M. H. Dieter Hoinkes, administrateur adjoint chargé des affaires extérieures du Bureau des affaires législatives et internationales de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, à Washington, pour lui demander son point de vue sur un changement récent intervenu dans les pratiques de l'office en matière de protection des obtentions végétales.

150. Le 9 novembre, le secrétaire général adjoint s'est entretenu au téléphone avec M. Rainhard Mang, secrétaire d'État et chef de département au Ministère fédéral autrichien de l'agriculture et de la forêt, au sujet de la situation de l'Autriche au sein de l'UPOV et lui a communiqué des informations générales sur les contributions financières au budget de l'Union.

151. Le 10 novembre, le secrétaire général adjoint a envoyé à Mme Anna Grünberg, de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, à Washington, des réponses à ses questions sur les articles 6 et 11 de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

152. Le 15 novembre, le secrétaire général adjoint a envoyé à Mme Yvette Dattée, directrice du GEVES, à Guyancourt (France), une lettre relative aux modalités de sa visite au GEVES en compagnie du directeur technique de l'UPOV.

153. Du 12 au 17 novembre, un fonctionnaire de l'Union a participé, en qualité d'observateur, à la quatrième réunion intersessions du groupe de contact du président de la

Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO à Neuchâtel (Suisse).

154. Le 17 novembre, le secrétaire général adjoint a adressé une lettre à M. James Gunvaldsen Klaassen, conseil à *Justice Canada*, à Saskatoon (Canada), afin de lui communiquer les renseignements officiels qu'il avait demandés au sujet des membres de l'UPOV.

155. Le 20 novembre, le secrétaire général adjoint a écrit une lettre à Mme Hanja Mariama Déo Balde, ministre du commerce, de l'industrie et des PME, à Conakry (République de Guinée), en réponse à sa demande d'assistance en vue de l'élaboration d'une structure nationale de protection des obtentions végétales.

156. Le même jour, des fonctionnaires de l'Union ont reçu un groupe de représentants d'organisations non gouvernementales dont la coordination était assurée par le Fonds mondial pour la nature (WWF).

157. Du 20 au 22 novembre, le secrétaire général adjoint, accompagné d'un fonctionnaire de l'Union, a assisté au séminaire panaméricain sur les semences tenu à Punta del Este (Uruguay). Il a présenté un exposé intitulé "La Convention UPOV, système *sui generis* de protection des droits d'obtenteur".

158. Les 21 et 22 novembre, un fonctionnaire de l'Union a participé à une première réunion des services d'examen de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) à Angers (France).

159. Le 22 novembre, le Bureau de l'Union a envoyé à M. Fazil Pashaev, président du Comité d'État pour l'essai et la protection des obtentions végétales, à Bakou (Azerbaïdjan), une lettre contenant des renseignements sur la finalisation de la procédure d'adhésion à la Convention UPOV.

160. Le 28 novembre, le secrétaire général adjoint a écrit une lettre à M. Nheune Sisavad, directeur général du Département de la propriété intellectuelle de l'Agence pour la normalisation et la métrologie, la science, la technologie et l'environnement de la République démocratique populaire lao, concernant un séminaire national sur la protection des obtentions végétales.

161. Le même jour, un fonctionnaire de l'Union a participé à la Journée portes ouvertes organisée à l'intention des obtenteurs de poinsettias par l'Institut danois de sciences agricoles à Aarslev (Danemark), et à une réunion sur les phytoplasmes organisée par l'OCVV au même endroit.

162. Le 29 novembre, le secrétaire général adjoint a eu des entretiens avec M. Masato Fukushima, vice-directeur de la Division des semences au Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche, qui se trouvait à Genève pour la réunion du Conseil des ADPIC.

163. Le 29 novembre également, le secrétaire général adjoint a envoyé un message au Secrétariat de l'Association Asie-Pacifique pour les semences afin de suggérer l'organisation d'un séminaire d'information sur la protection des obtentions végétales à l'occasion de la Conférence asiatique 2001 sur les semences prévue à Chiba (Japon).

164. Le 30 novembre, le secrétaire général adjoint a adressé à Mme Kruna Čermak-Horbec, conseillère principale pour les semences au Ministère des l'agriculture et des forêts, à Zagreb (Croatie), une lettre contenant des renseignements sur la procédure d'adhésion à la Convention UPOV.

165. Le 1^{er} décembre, le Bureau de l'Union a envoyé une note à la Mission permanente du Japon pour remercier le Gouvernement japonais d'avoir confirmé son intention de faire une contribution financière volontaire au programme de l'UPOV pour 2002-2003 et pour lui transmettre le calendrier des activités.

166. Le 6 décembre, le Bureau de l'Union a rédigé à l'intention de M. Carmelo Justiniano, chef de la Division de l'enregistrement de l'Office régional des semences, à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie), une lettre contenant des renseignements d'ordre général sur la règles de l'UPOV en matière de dénominations variétales.

167. Le 7 décembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Kim Tong Hwan, deuxième secrétaire de la Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée, et lui a donné des renseignements sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales.

168. Le 7 décembre encore, le secrétaire général adjoint a envoyé à M. Saša Vitošević, ministre fédéral au Ministère fédéral de l'agriculture, à Belgrade (Yougoslavie), une lettre concernant la procédure d'adhésion à la Convention UPOV.

169. Le 7 décembre enfin, le secrétaire général a écrit une lettre à Mme Yolanda Biké, présidente du Comité du commerce et de l'environnement (CCE) de l'OMC, afin de demander que l'UPOV bénéficie du statut d'observateur auprès du CCE.

170. Le 12 décembre, le secrétaire général a écrit une lettre à M. Anthioumane N'Diaye, directeur général de l'OAPI, à Yaoundé (Cameroun), concernant l'appui technique à assurer aux États membres de l'OAPI en coopération avec le Gouvernement français.

171. Le même jour, le secrétaire général adjoint a envoyé une lettre à M. Geoffrey Hawtin, directeur général de l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), afin de suggérer la tenue d'une réunion sur la coopération mutuelle en 2001.

172. Le 13 décembre, le Bureau de l'Union a écrit à Mme Rushi Tripathi, administratrice chargée du commerce alimentaire à *ActionAid*, à Londres, afin de faire part de ses observations sur une étude, dont la réalisation avait été demandée par *ActionAid*, intitulée "Droits de propriété intellectuelle et agriculture – Analyse de l'impact économique des droits d'obtenteurs".

173. Le 19 décembre, le secrétaire général adjoint a envoyé une lettre à Mme Ambrosia Lezama Zelaya, directrice de l'enregistrement de la propriété intellectuelle au Ministère de l'économie et du développement (MEDE), à Managua (Nicaragua), pour l'informer de la procédure d'adhésion à la Convention UPOV.

174. Le 19 décembre, le secrétaire général adjoint a envoyé à M. Lawrence Agubuzu, secrétaire général adjoint du Département des affaires communautaires de l'OUA, à Addis-Abeba, une lettre faisant référence à la réunion intersecrétariats UPOV/OMPI/OUA

tenue le 14 décembre 2000 à Addis-Abeba, dans laquelle il confirmait l'intention de tenir une nouvelle réunion intersecrétariats en mai 2001 à Addis-Abeba.

175. Le 19 décembre, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Bruno Nilsson, secrétaire général et directeur par intérim de l'Académie royale suédoise de sylviculture et d'agriculture, à Stockholm, pour confirmer sa participation à la réunion commémorative annuelle de l'Académie royale suédoise de sylviculture et d'agriculture en qualité de membre étranger nouvellement élu.

176. Le 21 décembre, le secrétaire général adjoint a envoyé des lettres à M. Nheune Sisavad, directeur général du Département de la propriété intellectuelle de l'Agence pour la normalisation et la métrologie, la science, la technologie et l'environnement du Cabinet du Premier Ministre de la République démocratique populaire lao, et à M. Nguyen Van Bo, directeur du Département des sciences et des techniques et de la qualité des produits au Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam, au sujet de l'envoi d'une mission consultative dans ces pays.

177. Le 22 décembre, le secrétaire général adjoint a envoyé une lettre à M. Nelson Velasco Izquierdo, président de l'Institut équatorien de la propriété intellectuelle (IEPI), à Quito, au sujet de l'organisation d'un séminaire prévu à Quito en 2001.

178. Le 22 décembre également, le secrétaire général adjoint a adressé à Mme Verica Demirovska, directrice au Ministère de l'agriculture, de la foresterie et des ressources aquatiques, à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine), une lettre dans laquelle il faisait part d'observations sur la conformité de la loi macédonienne sur la reconnaissance, la certification et la protection des obtentions et du matériel végétal avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

V. QUESTIONS DE PERSONNEL

179. Les fonctions de directeur conseiller de M. André Heitz ont cessé le 1^{er} mars 2000, lorsque celui-ci est devenu secrétaire général de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA). M. Sumito Yasuoka a rejoint l'UPOV en qualité de consultant pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2000. M. Rolf Jördens a pris ses fonctions de secrétaire général adjoint de l'UPOV le 1^{er} juillet 2000. M. Peter Button a été nommé directeur technique de l'UPOV le 1^{er} septembre 2000.

VI. PUBLICATIONS

180. Le Bureau de l'Union a publié :

a) quatre numéros de "*Plant Variety Protection*", qui se compose de la *Gazette and Newsletter* de l'UPOV;

- b) des éditions mises à jour à chaque événement touchant à la composition de l'Union, du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe;
- c) six disques de mise à jour dans la série constituant la base de données centrale de l'UPOV, à savoir "UPOV-ROM Plant Variety Database";
- d) un prototype de "TG-ROM 99", une collection sur CD-ROM des principes directeurs d'examen de l'UPOV adoptés.

[L'annexe suit]

ANNEXE

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION
(31 décembre 2000)

État	Date de signature ⁷	Date de dépôt de l'instrument ^{1, 8}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 25 juin 1998	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 25 juillet 1998
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1 ^{er} février 1989 20 décembre 1999	- - 1 ^{er} mars 1989 20 janvier 2000
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 -	- - 14 juillet 1994 -
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -
Bolivie	- - - -	- - 21 avril 1999 -	- - 21 mai 1999 -

⁷ *Première ligne* : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961

Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972

Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978

Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991.

⁸ De ratification si l'État a signé la Convention ou l'Acte additionnel, selon le cas; de ratification, d'acceptation ou d'adhésion si l'État a signé l'Acte de 1978; d'adhésion s'il n'a pas signé le texte en cause.

C/35/2
Annexe, page 2

État	Date de signature ⁷	Date de dépôt de l'instrument ^{1, 8}	Date de prise d'effet ¹
Brésil	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Bulgarie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 -	- - 4 mars 1991 -
Chili	- - - -	- - 5 décembre 1995 -	- - 5 janvier 1996 -
Chine	- - - -	- - 23 mars 1999 -	- - 23 avril 1999 -
Colombie	- - - -	- - 13 août 1996 -	- - 13 septembre 1996 -
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 26 avril 1996	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 24 avril 1998
Équateur	- - - -	- - 8 juillet 1997 -	- - 8 août 1997 -
Espagne	- - - 19 mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - -	18 mai 1980 18 mai 1980 - -
Estonie	- - - -	- - - 24 août 2000	- - - 24 septembre 2000
États-Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 22 janvier 1999	- - 8 novembre 1981 22 février 1999

C/35/2
Annexe, page 3

État	Date de signature ⁷	Date de dépôt de l'instrument ^{1, 8}	Date de prise d'effet ¹
Fédération de Russie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 -	- - 16 avril 1993 -
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 -	- - 16 avril 1983 -
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 24 avril 1998
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1 ^{er} juin 1977 1 ^{er} juin 1977 28 avril 1986 -	1 ^{er} juillet 1977 1 ^{er} juillet 1977 28 mai 1986 -
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 24 novembre 1998	- - 3 septembre 1982 24 décembre 1998
Kenya	- - -	- - 13 avril 1999 -	- - 13 mai 1999 -
Kirghizistan	- - - -	- - - 26 mai 2000	- - - 26 juin 2000
Mexique	- - 25 juillet 1979 -	- - 9 juillet 1997 -	- - 9 août 1997 -

C/35/2
Annexe, page 4

État	Date de signature ⁷	Date de dépôt de l'instrument ^{1, 8}	Date de prise d'effet ¹
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Panama	- - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Paraguay	- - - -	- - 8 janvier 1997 -	- - 8 février 1997 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 14 octobre 1996	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 24 avril 1998
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 -	- - 11 novembre 1989 -
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -
République de Moldova	- - -	- - 28 septembre 1998	- - 28 octobre 1998
République tchèque ⁹	- - -	- - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1 ^{er} juillet 1980 24 août 1983 3 décembre 1998	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 3 janvier 1999

⁹ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

État	Date de signature ⁷	Date de dépôt de l'instrument ^{1, 8}	Date de prise d'effet ¹
Slovaquie ³	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Slovénie	- - -	- - - 29 juin 1999	- - - 29 juillet 1999
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1 ^{er} décembre 1982 18 décembre 1997	17 décembre 1971 11 février 1977 1 ^{er} janvier 1983 24 avril 1998
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 -	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 -
Trinité-et-Tobago	- - - -	- - 30 décembre 1997 -	- - 30 janvier 1998 -
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 -	- - 3 novembre 1995 -
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -

(46 États membres)

[Fin de l'annexe et du document]